Réorganisation des holdings SNI et ONA

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 26-03-2010 23:25:38

La SNI et l'ONA ont procédé à une réorganisation visant la création d'un holding d'investissement unique non coté et ce, à travers le retrait de la cote des deux entités suivi de leur fusion, indique un communiqué des deux groupes.

En voici le texte:.

"- Création d'un holding d'investissement non coté par le retrait des titres des deux entités suivi de leur fusion. - Recentrage du nouvel holding sur la vocation d'actionnaire professionnel. Réunis le 25 mars 2010, les Conseils d'administration de SNI et ONA ont décidé de procéder à une réorganisation visant la création d'un holding d'investissement unique non coté et ce, à travers le retrait de la cote des deux entités suivi de leur fusion.

- Le projet s'accompagne d'une mutation de la vocation du nouvel ensemble qui agira désormais en tant qu'actionnaire professionnel, catalyseur de création de valeur dans des entreprises leaders et incubateur de projets structurants. Ce projet a également pour objectif l'autonomisation des entreprises détenues ayant atteint un stade de développement pérenne à traversla cession de leur contrô le au marché. Cette opération permettra le franchissement d'un nouveau palier dans la modernisation de la gouvernance des entreprises et le renforcementde l'attractivité du marché boursier marocain. Objectifs de la réorganisationLe projet de réorganisation vise les objectifs suivants : - Evolution d'une vocation de groupe multi-métiers intégré verscelle de holding d'investissement.

L'objectif principal de la réorganisation vise à dépasser la vocation de groupe multi-métiers au profit de celle de holding d'investissement exerçant un seul métier, celui d'actionnaire professionnel. Il implique pour la nouvelle entité :.- L'évolution du mode de gouvernance à travers le passage d'une gestionopérationnelle directe à un pilotage stratégique par le biais des organes de gouvernance.- Le changement de mode de participation à travers la détention de participations significatives non majoritaires, à l'exception, (i) des contrôles conjoints à l'instar de Lafarge Maroc et Sonasid pour lesquels la gestion est confiée à des partenaires métiers mondiaux et (ii) de l'incubation de nouveaux projets ou de participations en développement (Wana, Marjane, Onapar, Nareva, Optorg). - Autonomisation des entreprises en portefeuille ayant atteint un stade de développement pérenne.Le second but poursuivi à travers cette opération est d'accompagner lesentreprises ayant atteint leur vitesse de croisière dans une évolution de leur gouvernance qui sera caractérisée par :.

- Un management autonome et responsable devant les organes degouvernance, et des conseils actifs, dotés d'une expertise métier renforcée et comprenant une majorité d'administrateurs indépendants.Ces entreprises bénéficieront de surcroît d'une plus grande capacité de financement, limitée auparavant par leur appartenance à un groupe intégré.

- Elimination des contraintes associées aux cascades de holdings cotés. Le retrait de la cote des

deux entités s'inscrit dans la tendance mondiale d'élimination des holdings de la cote, en réponse aux attentes des investisseurs qui préfèrent procéder eux-mêmes à la diversification de leur portefeuille.

A travers la fusion SNI/ONA et l'absorption des holdings intermédiaires, cette opération vise également la simplification du schéma de participations et la réduction des lourdeurs administratives associées aux cascades de holdings et consolide la détention conjointe de la plupart des participations majeures. Modalités de l'opération :. SNI et ONA laissent place à un holding unique non coté à travers les étapes suivantes :.

- Etape 1 : Offres Publiques de Retrait.Deux offres publiques de retrait seront déposées sur les titres SNI et ONA par leurs principaux actionnaires respectifs aux prix d'offre de 1.900 Dh pour l'action SNI et 1.650 Dh pour l'action ONA. Les prix d'offres feront l'objet d'une attestation d'équité délivrée par un expert indépendant, dont la nomination devra être approuvée par le CDVM.

- Etape 2 : Radiation de la cote.

Les offres publiques de retrait seront suivies de la radiation des titres SNI et ONA.

- Etape 3 : Fusion SNI/ONA. Un projet de fusion de SNI et ONA sera proposé aux actionnaires des deux entités dans le cadre de leurs assemblées générales extraordinaires.

- Etape 4 : Optimisation et rationalisation du périmètre du groupe. Le nouvel holding d'investissement procédera à une réduction progressive de son périmètre à travers la cession sur le marché boursier du contrôle d'entités autonomisées avec, dans un premier temps, Cosumar, Lesieur et l'ensemble Centrale Laitière/Bimo/Sotherma.Principales implications de la réorganisation :.

Le projet de réorganisation se traduira par les évolutions suivantes :- Un recentrage sur le pilotage stratégique. Les équipes du nouvel ensemble se consacreront au pilotage stratégique des participations détenues. Le nouvel ensemble recentré, accompagnera ainsi dans la durée, des entreprises leaders et des projets structurants pour l'économie marocaine. Incubateur et développeur d'entreprises, seul ou en partenariat avec des leaders mondiaux, il sera régulièrement amené à céder au marché le contrôle des entreprises ayant atteint leur vitesse de croisière.- Une nouvelle dynamique pour le marché boursier marocain.

La cession au marché du contrôle d'entreprises majeures ouvre un nouveau chapitre pour le marché boursier marocain. L'augmentation des flottants qui en découle donnera en effet aux investisseurs institutionnels une plus grande influence sur les sociétés cotées, et renforcera par là-même l'attractivité de la place boursière marocaine pour les investisseurs nationaux et internationaux, sensibles à la profondeur des flottants sur des capitalisations importantes.

En outre, le retrait de la cote de SNI et ONA aboutira à une meilleure représentativité de la bourse de Casablanca qui souffrait, en raison de la double cotation des holdings et des entités opérationnelles, d'une surreprésentation de l'ensemble SNI/ONA par rapport à son poids réel dans l'économie marocaine.
MAPF